Réception par le préfet : 25/06/2024 Date de mise en ligne : 25 juin 2024



LR/GG/UR

DECISION MUNICIPALE DM 2024 075

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De passer une convention avec l'association Percus 47 pour la mise à disposition de matériel, du samedi 20 au samedi 27 juillet 2024, pour la tenue des Vacances Percutantes.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 24/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maira da Ràglas

Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole